



CONSEIL MUNICIPAL ORDRE DU JOUR

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 JUIN 2023, À 19 H
TENU AU BUREAU MUNICIPAL, 134 RUE PRINCIPALE

Le conseil de la Municipalité du Village de Fort-Coulonge siège en séance ordinaire ce 7 juin 2023. Son présent à cette séance : madame la Maire suppléante DEBBIE LAPORTE Mesdames les conseillères NATHALIE DENAULT et LISE A. ROMAIN, messieurs les conseillers GAÉTAN GRAVELINE, DAVE HÉRAULT et PHILIPPE OUELLET.

Secrétaire d'assemblée : la directrice générale/greffière-trésorière, madame NAOMIE RIVET.

Absente : madame la maire CHRISTINE FRANCOEUR

1. **OUVERTURE ET CONSTATATION DU QUORUM**
2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
 - 2.1 Adoption de l'ordre du jour
3. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**
 - 3.1 Adoption des procès-verbaux du 3 mai, 6 mai et 29 mai 2023
4. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
 - 4.1 GDG Environnement- Présentation
5. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
 - 5.1. Liste des immeubles devant être vendus pour défaut de paiements de taxes 2023
 - 5.2. Autorisation de la greffière-trésorière / directrice générale à enchérir pour l'acquisition de certains immeubles mis en vente pour défaut de paiement des taxes
 - 5.3. Convention d'attribution du titre de Village-Relais conjointement aux municipalités de Fort-Coulonge et Mansfield
 - 5.4. Emplois d'été étudiant 2023 dans le cadre du programme EMPLOIS D'ÉTÉ CANADA
6. **SÉCURITÉ PUBLIQUE**
 - 6.1. Rémunération des heures travaillées durant les inondations
7. **TRAVAUX PUBLICS**
 - 7.1. Autorisation de signature du contrat de déneigement et déglacage avec le Ministère des Transports et de la Mobilité durable
 - 7.2. Vérification et inspection de la niveleuse
 - 7.3. Créer un appel d'offre sur le système électronique d'appel d'offres du Gouvernement du Québec (SEAO)
 - 7.4. Emploi d'été *Manceuvre à l'entretien-travaux publics* processus d'embauche
8. **HYGIÈNE DU MILIEU**
9. **SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**
 - 9.1. Autoriser les frais de déplacement du représentant du comité OH Pontiac pour les rencontres
10. **AMÉNAGEMENT ET URBANISME**
 - 10.1. Demande de raccord d'eau pour le lot 5 812 268
 - 10.2. Demande de raccord d'eau pour le lot 5 812 266
 - 10.3. Demande de stationnement d'un véhicule récréatif
 - 10.4. Demande d'appliquer une taxe sectorielle sur 6 terrains (lots numéro 6 531 410, 6 531 411, 6 531 412, 6 531 413, 6 531 414, 6 531 415)
 - 10.5. Achat d'un terrain lot numéro 5 577 604
 - 10.6. Comité de démolition
11. **LOISIRS ET CULTURE**
12. **FINANCES**
 - 12.1. Dépôt du rapport de la directrice générale portant sur les dépenses autorisées depuis le dernier conseil ainsi que la lecture et l'adoption des comptes fournisseurs de mai 2023
13. **DEMANDES À LA MUNICIPALITÉ**
 - 13.1. Demande de dons- Communauté Autochtone du Pontiac
 - 13.2. Demande d'appui du Patro Fort-Coulonge/Mansfield- pour leur projet pour une patinoire extérieure communautaire
14. **INFORMATIONS AUX MEMBRES DU CONSEIL**
15. **INFORMATION MRC DE PONTIAC**
16. **CORRESPONDANCE**

ORDRE DU JOUR
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE FORT-COULONGE

- 17. SUIVI DE DOSSIERS
- 18. VARIA
- 19. PÉRIODE DE QUESTIONS
- 20. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 JUIN 2023, À 19 h
TENU AU BUREAU MUNICIPAL, 134 RUE PRINCIPALE

1. OUVERTURE ET CONSTATATION DU QUORUM

Après constatation du quorum, madame la Maire suppléante DEBBIE LAPORTE souhaite la bienvenue à tous et procède à l'ouverture de l'assemblée.

Tout comportement agressif, discriminatoire, de harcèlement, d'incivilité ou de manque de respect ne sera pas toléré. Si les consignes ne sont pas respectées, nous pourrions vous demander de quitter les lieux.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2023-06-078

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal du Village de Fort-Coulonge renoncent à la lecture de l'ordre du jour ;

Il est proposé par **GAÉTAN GRAVELINE**
Et résolu à l'unanimité

QUE l'ordre du jour soit adopté, en y ajoutant les sujets suivants :

CHRISTINE FRANCOEUR			
Maire			ABSENTE
DAVE HÉRAULT			
<i>Responsable : Aréna</i>			
<i>Comité : Consultatif en urbanisme</i>			
PHILIPPE OUELLET			
<i>Responsable du Service incendie et de la Sécurité civile</i>			
<i>Responsable des Parcs et Aréna</i>			
GAÉTAN GRAVELINE			
<i>Responsable des Matières résiduelles (déchets, recyclage et composte)</i>			- Sécurité publique volet municipal
<i>Comité : consultatif en urbanisme et Chute Coulonge</i>			
DEBBIE LAPORTE			
<i>Responsable du OH et Parcs</i>			
<i>Comité : Ressources humaines</i>			

ORDRE DU JOUR
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE FORT-COULONGE

NATHALIE DENAULT			
<i>Responsable des Finances, Voirie et Sécurité civile</i>			
LISE A. ROMAIN			
<i>Responsable de la Culture, famille et aînés Comité : Ressources humaines</i>			
NAOMIE RIVET			
<i>Directrice générale Greffière-trésorière</i>			

ADOPTÉE

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

3.1 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU 3 MAI, 6 MAI ET 29 MAI 2023

2023-06-079

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal du Village de Fort-Coulonge ont individuellement pris connaissance des procès-verbaux des séances 3 mai, 6 mai et 29 mai 2023

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal du Village de Fort-Coulonge renoncent à la lecture du procès-verbal ;

Il est proposé par **LISE A. ROMAIN**
Et résolu à l'unanimité

QUE d'adopter les procès-verbaux des séances du 3 mai, 6 mai et 29 mai 2023 ; tel que présenté (ou avec les modifications suivantes).

- *Ajouter le nom du proposeur (Nathalie Denault) pour la résolution 2023-05-066 au PV du 3 mai 2023.*

ADOPTÉE

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

4.1 GDG ENVIRONNEMENT- PRÉSENTATION

Des questions et commentaires sont adressés au conseil relativement à divers sujets concernant la Municipalité du Village de Fort-Coulonge. Après avoir répondu aux questions et pris note des commentaires qui sont adressés au conseil, madame la maire met fin à la période de questions.

5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

5.1 LISTE DES IMMEUBLES DEVANT ÊTRE VENDUS POUR DÉFAUT DE PAIEMENTS DE TAXES 2023

2023-06-080

ATTENDU QUE la greffière-trésorière soumet au Conseil, pour examen et considération, un état des taxes foncières dues à la municipalité, à la date du 14 septembre 2023, afin de satisfaire aux exigences de l'article 1022 du Code municipal de la Province de Québec;

ORDRE DU JOUR
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE FORT-COULONGE

Il est proposé par **DAVE HÉRAULT**
Et résolu à l'unanimité

QUE le dit état soit et est approuvé par le Conseil de la Municipalité du Village de Fort-Coulonge et que la greffière-trésorière / directrice générale prenne les procédures requises aux fins de faire vendre par la Municipalité régionale de comté (MRC) de Pontiac tous les immeubles de la municipalité dont les taxes foncières qui les grèvent n'ont pas été payées en 2021, 2022 et 2023.

5.2 AUTORISATION DE LA GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE / DIRECTRICE GÉNÉRALE À ENCHÉRIR POUR L'ACQUISITION DE CERTAINS IMMEUBLES MIS EN VENTE POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DES TAXES

2023-06-081

ATTENDU QUE la Municipalité du Village de Fort-Coulonge peut enchérir et acquérir des immeubles mis en vente pour taxes municipales impayées, et ce, conformément à l'*article 1038* du Code municipal;

ATTENDU QUE certains immeubles seront mis en vente pour défaut de paiement des taxes, et ce, selon la résolution portant le N° **2023-06-080**;

ATTENDU QUE ce Conseil croit opportun d'autoriser la greffière-trésorière / directrice générale ou l'agente administrative à enchérir et acquérir certains des immeubles mis en vente pour défaut de paiement de taxes;

Il est proposé par **GAÉTAN GRAVELINE**
Et résolu à l'unanimité

QUE conformément aux dispositions du Code municipal, le Conseil de la Municipalité du Village de Fort-Coulonge la greffière-trésorière / directrice générale ou l'agente administrative à enchérir pour et au nom de la municipalité pour certains immeubles faisant l'objet de la vente pour défaut de paiement de taxes à être tenue le 14 septembre 2023 et ce, jusqu'à concurrence des montants de taxes, en capital, intérêts et frais.

ADOPTÉE

5.3 CONVENTION D'ATTRIBUTION DU TITRE DE VILLAGE-RELAIS CONJOINTEMENT AUX MUNICIPALITÉS DE FORT-COULONGE ET MANSFIELD

2023-06-082

ATTENDU QUE le programme de reconnaissance des villages-relais comprend une charte de qualité, les engagements du village-relais et les modalités de sa gestion;

ATTENDU QUE des engagements ont été pris par les municipalités de Fort-Coulonge et Mansfield dans leur dossier de candidature conjoint ainsi que par les commerçants signataires;

ORDRE DU JOUR
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE FORT-COULONGE

ATTENDU QUE l'avis favorable du comité des villages-relais du Québec émis le 23 mars 2023 suite à l'étude du dossier de candidature et l'approbation de la vice-première ministre et ministre des Transports et de la Mobilité durable;

Il est proposé par **LISE A. ROMAIN**
Et résolu à l'unanimité

QUE le conseil municipal de la Municipalité du Village de Fort-Coulonge prend acte de la préparation de la convention d'attribution de l'appellation village-relais à intervenir entre le ministère des Transports et de la Mobilité durable et la Municipalité de Fort-Coulonge;

QUE le conseil municipal de la Municipalité du Village de Fort-Coulonge désigne *la maire, Christine Francoeur* comme signataire de cette convention.

ADOPTÉE

5.4 EMPLOIS D'ÉTÉ ÉTUDIANT 2023 DANS LE CADRE DU PROGRAMME EMPLOIS D'ÉTÉ CANADA

2023-06-083

ATTENDU QUE la Municipalité a été accordée une subvention dans le cadre d'EMPLOIS D'ÉTÉ CANADA pour un (1) Manœuvre à l'entretien – Travaux publics (2 136,40 \$);

Il est proposé par **NATHALIE DENAULT**
Et résolu à l'unanimité

QUE le conseil de la Municipalité du Village de Fort-Coulonge procède à l'embauche d'un (1) Manœuvre à l'entretien – Travaux publics (sous le titre *emploi d'été étudiant - Journalier aux travaux publics*) dans le cadre du Programme d'EMPLOIS D'ÉTÉ CANADA;

QUE le coût estimé pour la Municipalité du Village de Fort-Coulonge pour le projet été 2023 est de :

Coût total du projet	4 270,00 \$
Subvention accordée	(2 136,40) \$
Coût pour la Municipalité	2 133,60 \$

ADOPTÉE

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

6.1 RÉMUNÉRATION DES HEURES TRAVAILLÉES DURANT LES INONDATIONS

2023-06-084

ATTENDU QUE les inondations de ce printemps ont nécessité des ressources humaines supplémentaires afin de faire de la surveillance de pompes, la surveillance de nuit et le contrôle de circulation dans le secteur inondé;

Il est proposé par **PHILIPPE OUELLET**
Et résolu à l'unanimité

QUE la municipalité du village de Fort-Coulonge rémunère les gens qui sont venus porter main forte à la municipalité durant ce sinistre, à un taux de 16.00\$/heure;

QUE la municipalité du village de Fort-Coulonge rémunère les pompiers qui sont venus porter main forte à la municipalité durant ce sinistre, à un taux horaire de pratique jusqu'à un minimum de 16,00\$/heure.

ADOPTÉE

7. TRAVAUX PUBLICS

7.1 AUTORISATION DE SIGNATURE DU CONTRAT DE DÉNEIGEMENT ET DÉGLAÇAGE AVEC LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ DURABLE

2023-06-085

ATTENDU QUE l'offre d'exécution faite à la municipalité du Village de Fort-Coulonge concernant les travaux de déneigement, déglacage et fourniture des matériaux de la rue Baume sur une longueur de 0,785 km pour un montant de 15 660,00\$ pour une durée de trois (3) ans incluant une clause d'indexation pour un ajustement des coûts annuellement selon l'indice des prix à la consommation (IPC);

Il est proposé par **LISE A. ROMAIN**
Et résolu à l'unanimité

QUE les membres du conseil du Village de Fort-Coulonge autorisent la directrice générale à signer le contrat de service portant le numéro 8908-23-4921 avec le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports ayant trait aux travaux de déneigement, déglacage et fourniture des matériaux de la rue Baume sur une longueur de 0,785 km pour un montant de 15 660,00 \$, et ce, pour une durée de trois (3) ans incluant une clause d'indexation pour un ajustement des coûts annuellement selon l'indice des prix à la consommation (IPC).

ADOPTÉE

ORDRE DU JOUR
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE FORT-COULONGE

7.2 VÉRIFICATION ET INSPECTION DE LA NIVELEUSE

2023-06-086

Il est proposé par **PHILIPPE OUELLET**
Et résolu à l'unanimité

QUE le conseil municipal de la Municipalité du Village de Fort-Coulonge accepte le paiement de la facture numéro 501250010 de Brandt Ottawa au montant de 10 285,26 \$ pour la vérification et inspection de la niveleuse.

ADOPTÉE

7.3 CRÉER UN APPEL D'OFFRE SUR LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE D'APPEL D'OFFRES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC (SEAO)

2023-06-087

ATTENDU QU' après qu'une compagnie reconnue à procéder à l'inspection et a soumis une soumission des travaux à effectuer sur la niveleuse qui s'élève à un montant au-delà de 350 000,00 \$;

Le vote est demandé par monsieur **GAÉTAN GRAVELINE** :

VOTE				
Nom	Fonction	Siège	Pour	Contre
M. Dave Hérault	Conseillère	1	✓	
M. Philippe Ouellet	Conseiller	2	✓	
M. Gaétan Graveline	Conseiller	3		✓
Mme Nathalie Denault	Conseillère	5	✓	
Mme Lise A. Romain	Conseillère	6	✓	

QUE le conseil municipal de la Municipalité du Village de Fort-Coulonge autorise la direction générale, à la création d'un appel d'offre sur le système électronique d'appel d'offres du Gouvernement du Québec (SEAO) pour l'achat d'un chargeur.

ADOPTÉE

7.5 EMPLOI D'ÉTÉ MANŒUVRE À L'ENTRETIEN-TRAVAUX PUBLICS PROCESSUS D'EMBAUCHE

2023-06-088

ATTENDU QUE la Municipalité du Village de Fort-Coulonge a été accordée une subvention dans le cadre du programme d'emploi d'été Canada par le Village de Fort-Coulonge pour l'embauche d'un étudiant Journalier aux travaux publics;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal de la Municipalité du Village de Fort-Coulonge à procéder à une sélection des candidats;

ATTENDU QUE la directrice générale va procéder à l'entrevue des candidats;

Il est proposé par **LISE A. ROMAIN**
Et résolu à l'unanimité

ORDRE DU JOUR
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE FORT-COULONGE

QUE les membres du conseil municipal du Village de Fort-Coulonge autorisent la Directrice générale à mettre en place un comité de sélection pour le processus d'entrevue. Ce comité devra être composé de trois (3) personnes suivantes :

- **Mme Naomie Rivet**
- **M. Michel Ladouceur**
- **Mme Nathalie Denault**

QUE les membres du conseil municipal du village de Fort-Coulonge délèguent au comité de sélection le pouvoir d'embaucher la personne pour ce poste.

ADOPTÉE

8. HYGIÈNE DU MILIEU

9. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

9.1 AUTORISER LES FRAIS DE DÉPLACEMENT DU REPRÉSENTANT DU COMITÉ OH PONTIAC POUR LES RENCONTRES

2023-06-089

Il est proposé par **GAÉTAN GRAVELINE**
Et résolu à l'unanimité

QUE madame DEBBIE LAPORTE représente la Municipalité du Village de Fort-Coulonge sur le conseil d'administration du comité OH Pontiac;

QUE la Municipalité du Village de Fort-Coulonge autorise les frais de déplacement du représentant du comité OH Pontiac pour les rencontres.

ADOPTÉE

10. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

10.1 DEMANDE DE RACCORD D'EAU POUR LE LOT 5 812 268

2023-06-090

ATTENDU QUE les propriétaires du lot 5 812 268 ont construit une nouvelle résidence;

Il est proposé par **DAVE HÉRAULT**
Et résolu à l'unanimité

QUE les membres du conseil de la Municipalité du Village de Fort-Coulonge autorisent l'accès à l'eau sur le chemin Nicholas-D'Ailleboust;

ADOPTÉE

10.2 DEMANDE DE RACCORD D'EAU POUR LE LOT 5 812 266

2023-06-091

ATTENDU QUE les propriétaires du lot 5 812 266 ont construire une nouvelle résidence;

Il est proposé par **PHILIPPE OUELLET**
Et résolu à l'unanimité

QUE les membres du conseil de la Municipalité du Village de Fort-Coulonge autorisent l'accès à l'eau sur le chemin Nicholas-D'Ailleboust;

ADOPTÉE

10.3 DEMANDE DE STATIONNEMENT D'UN VÉHICULE RÉCRÉATIF

2023-06-092

ATTENDU QUE les propriétaires du lot 4 638 453 ont fait la demande pour stationner un véhicule récréatif et le raccordement d'eau et égout municipal;

Il est proposé par **DAVE HÉRAULT**
Et résolu à l'unanimité

QUE les membres du conseil de la Municipalité du Village de Fort-Coulonge autorisent le stationnement du véhicule récréatif. Mais par contre, refuse le raccordement d'eau et égout municipal;

ADOPTÉE

10.4 DEMANDE D'APPLIQUER UNE TAXE SECTORIELLE SUR 6 TERRAINS (LOTS NUMÉRO 6 531 410, 6 531 411, 6 531 412, 6 531 413, 6 531 414, 6 531 415)

2023-06-093

ATTENDU QUE les propriétaires ont fait demande d'évaluer les bénéfices de l'installation d'aqueduc sur 750 pieds pour desservir 6 maisons, lots numéro 6 531 410, 6 531 411, 6 531 412, 6 531 413, 6 531 414, 6 531 415;

ATTENDU QUE les propriétaires des lots 6 531 410, 6 531 411, 6 531 412, 6 531 413, 6 531 414, 6 531 415 ont également fait la demande d'appliquer une taxe sectorielle sur ces 6 terrains pour aider à payer les frais déboursés pour l'implantation d'aqueduc;

Il est proposé par **LISE A. ROMAIN**
Et résolu à l'unanimité

QUE les membres du conseil de la Municipalité du Village de Fort-Coulonge refusent l'installation d'aqueduc pour ce projet;

QUE les membres du conseil de la Municipalité du Village de Fort-Coulonge refusent également la demande d'appliquer une taxe sectorielle sur ces 6 terrains pour aider à payer les frais déboursés pour l'implantation d'aqueduc.

ADOPTÉE

ORDRE DU JOUR
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE FORT-COULONGE

10.5 ACHAT D'UN TERRAIN LOT NUMÉRO 5 577 604

2023-06-094

ATTENDU QUE la municipalité du Village de Fort-Coulonge a reçu une demande d'achat du terrain, lot numéro 5 577 604;

Il est proposé par **LISE A. ROMAIN**
Et résolu à l'unanimité

QUE les membres du conseil de la Municipalité du Village de Fort-Coulonge refusent l'offre proposée.

ADOPTÉE

10.6 COMITÉ DE DÉMOLITION

2023-06-095

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal du village de Fort-Coulonge désirent former un comité de démolition

Il est proposé par **DAVE HÉRAULT**
Et résolu à l'unanimité

QUE Madame CHRISTINE FRANCOEUR, Madame NAOMIE RIVET, Monsieur MICHEL LADOUCEUR, Monsieur GAÉTAN GRAVELINE, Monsieur DAVE HÉRAULT ainsi que 2 citoyens Monsieur Kenneth Bérubé et Monsieur Michel Denault constitueront le comité de démolition.

ADOPTÉE

11. LOISIRS ET CULTURE

12. FINANCES

12.1 DÉPÔT DU RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE PORTANT SUR LES DÉPENSES AUTORISÉES DEPUIS LE DERNIER CONSEIL AINSI QUE LA LECTURE ET L'ADOPTION DES COMPTES FOURNISSEURS DE MAI 2023

2023-06-096

ATTENDU QUE Mme la Directrice générale, dépose son rapport des dépenses autorisées depuis le dernier conseil, conformément à l'Article 7 du *Règlement 2021-257 portant sur la délégation du pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats en conséquence au nom de la municipalité* ;

ATTENDU QUE les comptes du mois de mai ont été vérifiés par **NATHALIE DENAULT** et **GAÉTAN GRAVELINE**

ET QU' il y a donc lieu de procéder à leur approbation aux fins de paiement ;

ORDRE DU JOUR
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE FORT-COULONGE

Il est proposé par **NATHALIE DENAULT**
Et résolu à l'unanimité

QUE les membres du conseil du Village de Fort-Coulonge approuvent les comptes dans les listes déposées qui totalisent le montant de 175 112,47 \$ se répartissant comme suit :

Salaires payés	32 918,49	\$
Opérations courantes payées	130 681,31	\$
Immobilisations payées	(75 936,32)	\$
Opérations courantes à payer	87 448,99	\$
Total	175 112,47	\$

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE FONDS DISPONIBLES POUR LES COMPTES CI-APRÈS DÉCRITS :

Je soussignée, NAOMIE RIVET, certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses décrites ont été projetées.

Signé à Fort-Coulonge, Québec
Ce 7e jour du mois de juin 2023.

NAOMIE RIVET,
Directrice générale/Greffière-Trésorière

13. DEMANDES À LA MUNICIPALITÉ

13.1 DEMANDE DE DONNS- COMMUNAUTÉ AUTOCHTONE DU PONTIAC

2023-06-097

ATTENDU QUE la Communauté Autochtone du Pontiac a fait une demande de dons;

Il est proposé par **LISE A. ROMAIN**
Et résolu à l'unanimité

QUE les membres du conseil municipal du Village de Fort-Coulonge refuse cette demande.

ADOPTÉE

13.2 DEMANDE D'APPUI- LE PATRO FORT-COULONGE/MANSFIELD- POUR LEUR PROJET D'UNE PATINOIRE EXTÉRIEURE COMMUNAUTAIRE

2023-06-098

ATTENDU QUE le Patro Fort-Coulonge/Mansfield a fait une demande d'appui pour leur projet d'une patinoire extérieure communautaire;

ORDRE DU JOUR
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE FORT-COULONGE

Il est proposé par **PHILIPPE OUELLET**
Et résolu à l'unanimité

QUE le conseil municipal du Village de Fort-Coulonge
accepte d'appuyer ce projet.

ADOPTÉE

14. INFORMATION AUX MEMBRES DU CONSEIL

15. INFORMATION MRC DE PONTIAC

16. CORRESPONDANCE

17. SUIVI DE DOSSIERS

18. VARIA

19. PÉRIODE DE QUESTIONS

Des questions et commentaires sont adressés au conseil relativement à divers sujets concernant la Municipalité du Village de Fort-Coulonge. Après avoir répondu aux questions et pris note des commentaires qui sont adressés au conseil, madame la maire met fin à la période de questions.

20. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

Huis clos demander à 21 h 05 par monsieur **PHILIPPE OUELLET**. Fermeture du huis clos proposé par monsieur **DAVE HÉRAULT** à 21 h 20

2023-06-099

Il est proposé par **LISE A. ROMAIN**
Et résolu à l'unanimité

QUE l'ordre du jour étant épuisé, le président déclare
la clôture de l'assemblée à 21 h 20.

ADOPTÉE

Présidente

Secrétaire

Christine Francoeur
Maire

NAOMIE RIVET
Directrice générale/Greffière-trésorière

« Je, Christine Francoeur, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 [2] du Code municipal ».